

=====
n° 2025-T55

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT**

modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la société SARL HANROT FORNAGE en date du 26/08/2025, aux fins d'obtenir une modification des conditions de circulation et de stationnement pour la réalisation de travaux d'extension d'un pagotin, 17 Allée du Tertre,

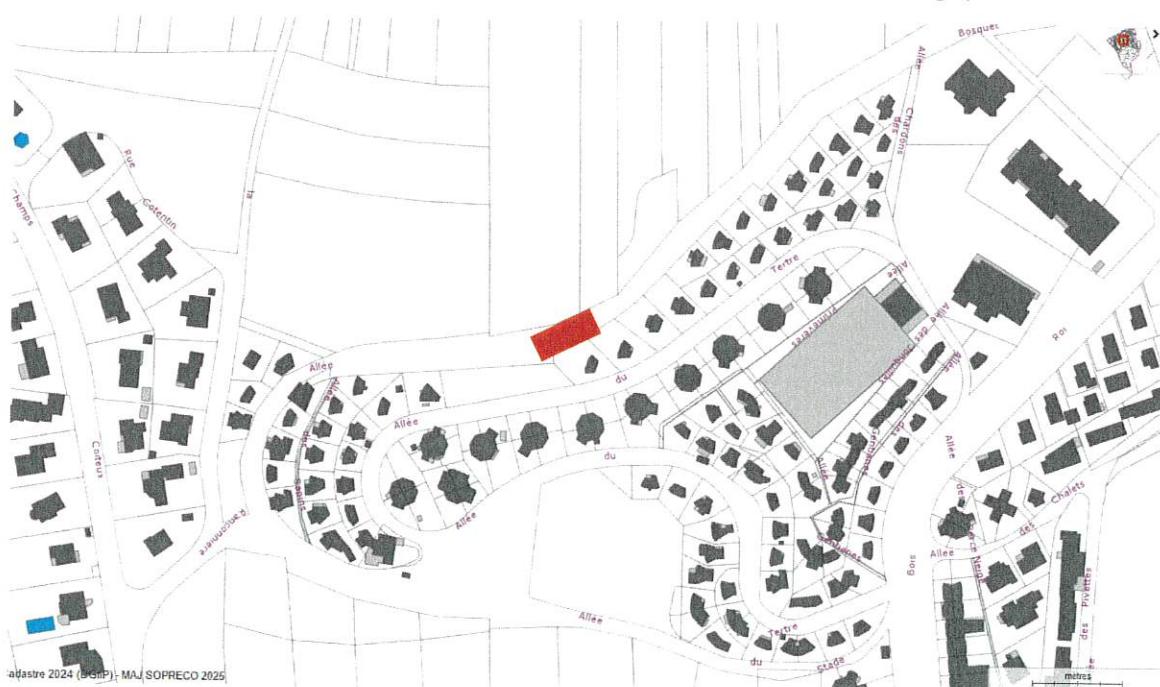
Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1. - CIRCULATION ET STATIONNEMENT ALLEE DU BOSQUET

La circulation sera modifiée comme suit à la hauteur de la parcelle AH 77 (17 Allée du Tertre) à compter du **lundi 1 septembre 2025 et pendant une semaine, de 7h00 à 17h00**:

-Circulation et stationnement interdit (sur la partie matérialisée en rouge)



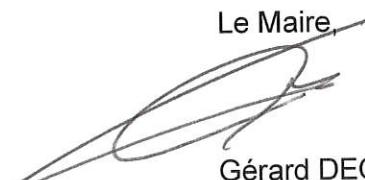
Article 2 : SIGNALISATION

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée de l'évènement.

Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 27/08/2025

Le Maire,

Gérard DEQUE



Copie à :

- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs